

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2019/n°25/7.1/06-06/7

| Nombre des membres | | |
|--------------------|----------|-------------------------------------|
| En Exercice | Présents | Qui ont pris part à la délibération |
| 29 | 23 | 24 |

Date de la convocation : 27-05-2019
Date de l'affichage : 29-05-2019

SEANCE DU 6 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le SIX JUIN à 17 h 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Jeanine SOLEYROL**, Adjointe au Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAULLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Jean Claude BASCHIOU, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Olivier BERTRAND, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

S.ROUS à J. SOLEYROL
A. BAILLIEU à G. TRAULLET

Absents : C. BERTINI, G. BER, A. JACINTO, Fabrice LABARUSSIAS.

Secrétaire de séance : V. BONVICINI

OBJET :

BUDGET ANNEXE CINEMA

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Rapporteur : JC CAMPOS

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption des comptes administratifs et de gestion
- Considérant que Mme SOLEYROL a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif
- Considérant que Monsieur Pierre Mauméjean s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Jeanine SOLEYROL pour le vote du compte administratif
- Vu le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER le compte administratif 2018 qui peut se résumer comme suit :
 - Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2017) : - **111 918.14 €**
 - Fonctionnement : - **113 449.94 €**
 - Investissement : + **1 531.80 €**
 - Part affectée à l'investissement : **0.00 €**
 - Résultat de l'exercice 2018 : + **141 052.46 €**
 - Fonctionnement : + **140 530.13 €**
 - Investissement : + **522.33 €**

➤ Résultat de clôture de l'exercice 2018 : + **29 134.32 €**

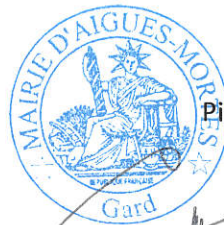
- Fonctionnement : + **27 080.19 €**
- Investissement : + **2 054.13 €**

- CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits porté à titre budgétaire aux différents compte.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte le compte administratif 2018 du Budget annexe du Cinéma



Le Maire,
Pierre Maumejean